



Dégradation d'une voiture qui m'empêchait de sortir

Par **gildaslh**, le **08/04/2008** à **23:09**

Bonjour,

J'ai eu un problème avec un automobiliste qui s'était garé devant ma voiture et m'empêchait de sortir. J'ai appelé 3 fois la police nationale pour leur signaler mon problème.

Après plus d'une heure et demie d'attente, de colère j'ai donné des coups de pieds dans sa voiture. Coup de malchance pour moi, le propriétaire m'a vu dégrader sa voiture et la police est arrivé 5 min après le propriétaire ; soit 1h30 après le premier coup de téléphone prétextant qu'il n'y avait que 4 policiers pour toute la ville et qu'il y avait des choses plus importantes.

Le soir même, je suis reparti libre car nous nous sommes mis d'accord avec le propriétaire pour une résolution à l'amiable. La police a juste noté nos coordonnées sans mettre d'amende pour la voiture mal garée et aucun constat n'a été fait.

Aujourd'hui, 3 jours après les faits, le propriétaire me demande 3000euros de réparations avec un devis de 3650euros à l'appui et ne me laisse même pas constater les dégâts par moi même pour essayer de trouver un garagiste moins cher. Il est à noter que la voiture en question est une 306 ST d'une dizaine d'année et qu'elle ne vaut certainement pas le prix des réparations.

Il me propose 2 options, soit je paie 3000e ou il porte plainte.

Je voudrais savoir quels sont les recours possibles pour moi?

Qu'est ce que je risque en cas de non paiement?

Cordialement.